

26 EVOLUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000,00 euros

Siège social : 2 Allée de Roumanie, 38610 GIERES

449 811 470 RCS GRENOBLE

COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF / PASSIF / ANNEXES

Certifiés Conformes

La Présidente

La Société 33 POURCENT

*Représentée par **Thibault ARNOULD***

1. BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2026

cerfa

N° 15949 * 08

ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 26 EVOLUTION - SIREN : 449811470									
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12								Néant ☐	
						Exercice N clos le 31/12/2025		N-1	
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)				AA	0			0	0
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0		0	0
		Frais de développement	CX	0	CQ	0		0	0
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	0	AG	0		0	0
		Fonds commercial (1)	AH	22 500	AI	0		22 500	22 500
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0		0	0
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	0	AM	0		0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0		0	0
		Constructions	AP	0	AQ	0		0	0
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	0	AS	0		0	0
		Autres immos corporelles	AT	12 388	AU	9 877		2 511	2 902
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	0	AW	0		0	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	1 500	CT	0		1 500	1 500
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	0	CV	0		0	
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0		0	0
		Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0		0	0
		Prêts	BF	0	BG	0		0	0
Autres immobilisations financières		BH	3 600	BI	0		3 600	5 700	
Total (II)			BJ	39 988	BK	9 877		30 111	32 602
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0		0	0
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0		0	0
		En cours de production de services	BP	0	BQ	0		0	0
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0		0	0
		Marchandises	BT	0	BU	0		0	2 500
	Avances et acomptes sur commandes	BV	3 642	BW	0		3 642	1 155	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	102 427	BY	7 494		94 933	154 792
		Autres créances (3)	BZ	226 530	CA	0		226 530	193 235
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0		0	0
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)	CD	0	CE	0		0	50
		Disponibilités	CF	271 083	CG	0		271 083	283 113
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH	215	CI	0		215	1 506	
	Total (III)	CJ	603 897	CK	7 494		596 403	636 350	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW	0				0	0	
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM	0				0	0	
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)	CN	0				0	0	
Total général (I à VI)			CO	643 885	1A	17 371		626 514	668 952
(1) Droit au bail		0	(2) à moins d'un an		CP	3 600	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.		0	stocks			0	créances		0

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					26 EVOLUTION - SIREN : 449811470		Néant ☐	
					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	0	0
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence			EK	0)	DC	0	0
	Réserve légale (3)					DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	0	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			B1	0)	DF	0	0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)			EJ	0)	DG	0	0
	Report à nouveau					DH	326 988	326 988
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	101 337	106 255
	Subventions d'investissement					DJ	0	0
	Provisions réglementées					DK	83	90
	TOTAL (I)					DL	437 207	442 133
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	0	0
	Avances conditionnées					DN	0	0
	TOTAL (II)					DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	0	0
	Provisions pour charges					DQ	0	0
	TOTAL (III)					DR	0	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS	0	0
	Autres emprunts obligataires					DT	0	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	210	192
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI	0)	DV	1 094	1 094
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	10 438	3 885
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	100 392	126 223
	Dettes fiscales et sociales					DY	36 671	37 134
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	0	0
	Instrument financier à terme					D1	0	
	Autres dettes					EA	40 503	58 290
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	0	0
TOTAL (IV)					EC	189 307	226 819	
Écart de conversion passif et différence d'évaluation					ED	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	626 514	668 952	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B	0	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	0	0
			- Écart de réévaluation libre			1D	0	0
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	0	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF	0	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	189 307	226 819
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	210	192

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **626 514,00 €**.

Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **101 336,81 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **26 EVOLUTION** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

26 EVOLUTION
Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000,00 euros
Siège social : 2 Allée de Roumanie, 38610 GIERES
449 811 470 RCS GRENOBLE

DÉCISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 16 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

DEUXIÈME DÉCISION
Affectation du résultat de l'exercice

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 Décembre 2025** s'élevant à **101 336,81** euros de la manière suivante :

- À titre de dividende global à l'Associée Unique 100 000,00 euros
*Soit **1 000,00** euros par action*
- Solde au compte « **REPORT A NOUVEAU** » 1 336,81 euros
*S'élevant ainsi à la somme de **328 324,37** euros*

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du **16 Juin 2026**.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 Décembre 2025** non éligibles à l'abattement de **40 %** prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts s'élève à **100 000,00** euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués (€)	Revenus éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% (CGI, art. 158) (€)
N-1	83 931,30	0,00	83 931,30
N-2	Néant	Néant	Néant
N-3	250 000,00	0,00	250 000,00

Certifié Conforme

La Présidente
La Société 33 POURCENT
Représentée par **Thibault ARNOULD**